

ALL-STARS GAME BASEBALL

REGLEMENT SPORTIF

ANNEXE 15-1 DES RGES BASEBALL

Application RGES Article 8.02

Edition du 10 décembre 2019

Rédacteur : Commission fédérale de la Réglementation

Le All-Star Game baseball se déroule sous la responsabilité technique de la Commission Nationale Sportive Baseball.

Article 1 - Des objectifs

Le All-Star Game baseball permet :

- de promouvoir le baseball français au travers d'une rencontre de gala entre l'Equipe de France de baseball 19 ans et plus (senior) et une sélection des meilleurs joueurs non sélectionnables en Equipe de France évoluant dans les Championnats de France de Division 1 de baseball.
- à la fédération de présenter un événement annuel de qualité aux licenciés.

Article 2 - Des participants

- 2.1 Les équipes participantes sont l'Equipe de France de baseball et une sélection des meilleurs joueurs non sélectionnables en Equipe de France de baseball des Championnats de France de baseball de Division 1 nommée "All-Star".
- 2.2 Si l'Equipe de France de baseball n'est pas disponible, l'événement est annulé.
- 2.3 L'Equipe de France de baseball est la sélection nationale effectuée par le directeur technique national.
- 2.4 L'équipe All-Star est une sélection des meilleurs joueurs non sélectionnables en Equipe de France de baseball évoluant dans les Championnats de France de Division 1 de baseball.
- 2.5 L'encadrement (un manager, deux entraineurs) de l'équipe All-Star est choisi par la commission nationale sportive baseball et la direction technique nationale au moins 60 (soixante) jours avant le début de la compétition.

Article 3 - Du titre et droits sportifs

- 3.1 Le All-Star Game baseball ne donne lieu à aucune délivrance de titre.
- 3.2.1 Pour sa première édition l'équipe recevante sera l'Equipe de France de baseball.
- 3.2.2.1 Ensuite, l'équipe recevante sera celle qui a remporté la compétition l'année précédente.
- 3.2.2.2 Lorsque la rencontre de l'année précédente se termine sur un score nul (6.03), l'équipe recevante sera l'Equipe de France de baseball.

Article 4 - De la formule sportive

- 4.1 Le All-Star Game baseball se joue en une rencontre unique.
- 4.1 Un Home-Run Derby peut précéder le All-Star Game baseball. Ces deux événements doivent se tenir le même jour.

Article 5 - Du calendrier

- 5.1 La commission nationale sportive baseball établit le calendrier provisoire en concertation avec l'organisateur en y apportant le cas échéant des corrections. L'organisateur fera ses propositions par écrit, la CNSB pouvant y apporter, le cas échéant, des modifications.
- 5.2 La commission nationale sportive baseball communique ensuite le calendrier définitif aux joueurs concernés et aux clubs dans lesquels ils sont licenciés, ainsi qu'à la commission fédérale communication.

Article 6 - De la rencontre

6.1 Le All-Star Game baseball se joue selon les dispositions des règlements généraux des épreuves sportives baseball et des règles officielles de jeu éditées par la fédération.

- 6.2 La rencontre se déroule en neuf manches.
- 6.3.1 Lorsqu'à la fin des neuf manches le score de la rencontre est à égalité, la règle des manches supplémentaires (Tie Break) définie aux articles 17.17.01 et suivants des RGES baseball ne sera pas appliquée, la rencontre s'arrête sur un match nul.
- 6.3.2 Le cas échéant, aucune victoire ou défaite ne seront créditées aux lanceurs. (Règle 9 baseball).
- 6.4 Les balles sont les balles officielles fournies par la fédération.
- 6.5 Les battes doivent correspondre à la liste officielle votée par le comité directeur fédéral.
- 6.6.1 Pour un lanceur participant à la rencontre :
 - Il ne peut lancer plus de trois manches,
 - Il ne peut effectuer plus de 50 lancers,
 - Il ne peut pas être un joueur de position avant ou après avoir été lanceur.
- 6.6.2 Si le lanceur atteint son quota de lancer durant une présence à la batte, ce dernier doit la terminer.
- 6.6.3 Les dispositions des articles 6.6.1 et 6.6.2 sont mises en œuvre par le comptage officiel de la fédération réalisé par les scoreurs nommés.

Article 7 - Des uniformes

- 7.1 L'Equipe de France de baseball joue avec un uniforme blanc.
- 7.2.1 L'encadrement et les joueurs de l'équipe All-Star évolueront avec un uniforme bleu-
- 7.3 Les joueurs ne doivent pas changer de numéro d'uniforme indiqué sur le roster définitif remis lors de la réunion technique précédant la rencontre.

Article 8 - De l'occupation des terrains

- 8.1 L'équipe recevante occupe l'abri des joueurs de troisième base.
- 8.2.1 L'occupation du terrain précédemment à la rencontre se déroule comme suit:
 - 30 minutes de batting à l'équipe recevante,
 - 30 minutes de batting à l'équipe reçue,
 - 10 minutes d'infield-outfield à l'équipe recevante,
 - 10 minutes d'infield-outfield à l'équipe reçue,
 - 10 minutes de remise en état du terrain,
 - 10 minutes pour le protocole.
- 8.2.2 La réunion à la plaque de but entre arbitres et entraineurs se tient dix minutes avant le début de la rencontre.

Article 9 - Des arbitres

Les arbitres de la rencontre sont nommés par la commission nationale arbitrage baseball. Ils officieront avec un haut d'uniforme rouge.

Article 10 - Des scoreurs et scoreurs-opérateurs

- 10.1 Les scoreurs et scoreurs-opérateurs de la rencontre sont nommés par la commission fédérale scorage et statistiques.
- 10.2 Le terrain sur lequel se déroule le All-Star game baseball doit être équipé d'une connexion internet indépendante, pour permettre que le play by play puisse être assuré.

Article 11 - Des documents officiels

- 11.1 Les rosters, les ordres de passage à la batte (line-ups) et les feuilles de score doivent être les formulaires officiels fédéraux.
- 11.2 L'ordre de passage à la batte (line-up) doit être déposé une heure avant le début de la rencontre auprès du commissaire technique et des scoreurs.

Article 12 - Du commissaire technique

- 12.1 Le commissaire technique est nommé par la commission nationale sportive baseball.
- 12.2.1 Le commissaire technique veille au bon déroulement de la compétition et au respect de l'application des dispositions des RGES baseball et du présent règlement.
- 12.2.2 Il contrôle l'éligibilité des joueurs et leurs cartes d'identité et/ou passeports.
- 12.3.1 Il contrôle le respect des obligations de l'organisateur prévues au cahier des charges de la compétition.
- 12.3.2. Il détermine les règles spécifiques au terrain et les communique lors de la réunion technique à tous les intervenants de la compétition.
- 12.3.3 Il veille au respect des règles d'accélération du jeu.
- 12.4 Le commissaire technique adapte le programme en cas de pluie et de manque de luminosité.

Article 13 - De la réunion de la commission technique

- 13.1 Les managers des équipes participantes, ainsi que les arbitres et scoreurs, doivent participer à la réunion de la commission technique.
- 13.2.1 Les managers des équipes participantes doivent fournir à la commission nationale sportive baseball un roster provisoire de 30 (trente) noms maximum 35 (trente-cinq) jours avant la compétition.
- 13.2.2 Un joueur ne figurant pas sur le roster provisoire ne pourra participer à la compétition.
- 13.2.3 La commission nationale sportive baseball communique les rosters provisoires aux équipes participantes au moins quatre semaines avant la compétition.

Article 14 - De l'éligibilité des joueurs et des équipes

- 14.1.1 Lors de la réunion de la commission technique précitée les managers des équipes participantes présenteront les documents officiels suivants :
- 14.1.2 Le roster définitif de 18 (dix-huit) joueurs correctement rempli.
- 14.1.3 Le cas échéant, les pièces d'identité ou les passeports.
- 14.2 Les documents et rosters définitifs dument vérifiés et signés par le commissaire technique deviennent les rosters officiels des équipes participantes et aucun changement ne sera admis.

Article 15 - De la discipline

- Une expulsion d'un joueur pendant la compétition sera sanctionnée d'une rencontre de automatique pour la prochaine rencontre officielle inscrite dans le calendrier du Championnat de France auquel le joueur participe.
- 15.2 Les expulsions et avertissements délivrés pendant le All-Star Game baseball ne figureront pas dans le décompte annuel tenu par la commission nationale sportive baseball, notamment pour ce qui concerne les pénalités financières.

Article 16 - Du joker médical

Si un lanceur participant à la compétition est victime d'une blessure grave pendant la compétition le club dont il est originaire peut faire application du joker médical au regard des articles 30.04.02.01 et suivants des règlements généraux des épreuves sportives baseball.

Annexe 1 - Rosters provisoire et définitif



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE BASEBALL

Email: communication@ffbsc.org / Fax: 01 44 68 96 00

JM Meurant tel 06 09 26 45 81

cnsb@ffbs.fr

Fédération : 41, rue de Fécamp 75012 Paris

Document à faire parvenir à la CNSB 35 jours avant le début de l'All-Star Game baseball

All-Star Game baseball

Roster Provisoire (30 noms maximum)

| | Nom | Prénom | Date de Naissance | N° licence |
|-----|-----|--------|-------------------|------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |
| 11 | | | | |
| 12 | | | | |
| 13 | | | | |
| 14 | | | | |
| 15 | | | | |
| 16 | | | | |
| 17 | | | | |
| 18 | | | | |
| 19 | | | | |
| 20 | | | | |
| 21 | | | | |
| 22 | | | | |
| 23 | | | | |
| 24 | | | | |
| 25 | | | | |
| 26 | | | | |
| 27 | | | | |
| 268 | | | | |
| 29 | | | | |
| 30 | | | | |

Date : Nom de l'équipe : Signature du Manager de l'équipe

Fédération Française de Baseball et Softball



ALL-STAR GAME BASEBALL

All-Star Game baseball

Roster définitif (18 joueurs maximum)

Nom de l'équipe :

| | Nom | D. | Date de | Nationalité | N° Uniforme | | Position |
|----|-----|--------|------------------|-------------|-------------|----------|----------|
| | | Prenom | Prénom Naissance | | Recevant | Visiteur | |
| 1 | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | |
| 13 | | | | | | | |
| 14 | | | | | | | |
| 15 | | | | | | | |
| 16 | | | | | | | |
| 17 | | | | | | | |
| 18 | | | | | | | |

Manager - Coaches

| | Nom | Nom Prénom | Nationalité | N° Uniforme | | Fonction |
|---|-----|------------|-------------|-------------|----------|----------|
| | Nom | | | Recevant | Visiteur | ronction |
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |

| Date: | (Signature du Manager) |
|-------|------------------------|
| | |